

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 9 mars 2015 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9037, boulevard Gouin Ouest, lequel est érigé sur le lot 2704845 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait pour une dépendance existante en cour latérale une hauteur supérieure au maximum prescrit, soit à 4,42 mètres au lieu de 4 mètres, ainsi qu'un empiètement dans la marge latérale est, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

DONNÉ à Montréal, ce dix-huitième jour de février deux mille quinze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement